



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

CENTRE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU (CGRE)
WATER RESOURCES MANAGEMENT CENTER (WRMC)
CENTRO DE GESTÃO DOS RECURSOS HIDRICOS (CGRH)

Termes de Référence (TDR) pour le Recrutement d'un Spécialiste en Passation des Marchés (SPM), pour le Projet Spécial : « Amélioration de l'accès à l'eau potable au profit des populations vulnérables des États Membres de la CEDEAO ».

I. Contexte du Projet

Le **C**entre de **G**estion des **R**essources en **E**au (CGRE), est l'Agence spécialisée en charge de la gestion des ressources en eau de la **C**ommunauté **E**conomique des **E**tats de l'**A**frique de l'**O**uest (CEDEAO). Dans un contexte de résilience face aux effets du changement climatique et de l'extrémisme violent affectant une partie de la population de l'espace communautaire, la CEDEAO, à travers le CGRE, souhaite améliorer les conditions d'accès à l'eau potable dans les zones cibles bénéficiaires au niveau des **quinze (15)** Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Ainsi, le CGRE a initié un **Programme Spécial** : « Amélioration de l'Accès à l'Eau potable », s'étalant sur trois (**03**) années (**2024-2026**). Comme axe d'intervention, le programme spécial cible la réalisation d'infrastructures résilientes à travers un projet spécial d'accès à l'eau potable au profit des populations vulnérables des Etats membres de l'espace CEDEAO. Ce projet spécial vient en continuité de la phase pilote relative à la réalisation en 2022 de trois (03) Postes d'Eau Autonomes dans la préfecture de Mayahi, Région de Maradi en République du Niger.

Sur le plan régional, le projet dans son ensemble, s'aligne sur la **Vision 2050** de la **CEDEAO**, en son Pilier 04 : « *Transformation et Développement Inclusif et Durable* » à travers l'Amélioration de l'accès aux services de base (eau, assainissement, etc.) pour un épanouissement durable ; partie intégrante de l'Orientation Stratégique (ORS1) : « *Assurer le Développement Humain et Social* ». Également il contribue à la mise en œuvre des Axes Stratégiques 02 et 03 de la Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) qui visent à : Promouvoir les investissements, la coopération et l'intégration régionale dans le secteur de l'eau. Enfin ce projet, participe directement à l'atteinte en Afrique de l'Ouest des cibles 6, et indirectement des cibles 2 et 3 des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies à travers le développement des services socio-économiques et environnementaux liés à l'accès à l'eau potable.

Les présents Termes de Références (TDR) ont pour objet le recrutement d'un **Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)**, en vue d'effectuer les activités nécessaires liées à la passation des marchés, dans le cadre du projet spécial de réalisation d'infrastructures d'accès à l'eau potable dans les localités cibles désignées par les structures nationales de tutelle des Etats membres de l'espace CEDEAO au titre de l'année 2024.

II. Description du Poste du Spécialiste en passation des marchés (SPM)

1. Poste et Mission

Il s'agit d'un poste de Consultant au Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE) de Ouagadougou au Burkina Faso pour assurer toutes les activités liées à l'élaboration des documents types, nécessaires à la passation des marchés conformément aux dispositions réglementaires pour la réalisation des infrastructures d'accès à l'eau potable dans les Etats bénéficiaires au titre de l'année 2024. Le SPM travaillera en étroite collaboration avec l'Ingénieur principal en charge des études techniques pour la réalisation desdites infrastructures.

2. Objectifs

Se conformant au code des marchés de la CEDEAO, le Spécialiste en passation des marchés (SPM) aura pour objectif principal et en collaboration avec l'ingénieur principal, de mener les activités nécessaires devant aboutir à l'élaboration d'un Dossier d'Appel d'Offre Type (DAOT), à soumettre aux différents prestataires locaux des Etats bénéficiaires en vue de la sélection des fournisseurs/entreprises devant réaliser les infrastructures d'accès à l'eau potable.

De façon spécifique il s'agira pour le spécialiste en passation des marchés, de :

- Mettre en place un dispositif simple et efficace de gestion de la passation des marchés (manuel simplifié de passation des marchés...);
- Constituer en collaboration avec l'ingénieur principal, les lots sur la base du nombre et de la répartition géographique des localités bénéficiaires ;
- Participer à l'élaboration des critères de sélection des prestataires ;
- Elaborer un plan de passation des marchés de l'ensemble du projet ;
- Elaborer l'ensemble des documents nécessaires à la passation des marchés concernés conformément aux exigences du code des marchés public de la CEDEAO (DAOT, critères d'évaluation administrative et financières...);
- Conduire le processus de passation des marchés ;
- Organiser l'archivage de l'ensemble des dossiers relatifs à ces marchés ;
- Conduire les activités de suivis de l'exécution des contrats signés ainsi que l'évaluation des marchés attribués.

3. Résultats Attendus

Les résultats attendus à la suite du travail du spécialiste en passation des marchés sont les suivants :

- ✓ Un plan de passation des marchés conformément aux règles et aux procédures de la CEDEAO.
- ✓ Les instruments et outils de suivi de l'exécution des contrats ainsi que de l'évaluation des marchés après exécution.
- ✓ Une identification des lots pour la réalisation des infrastructures demandées.
- ✓ Un Dossier d'Appel d'Offre Type (DAOT) et contrat de prestations pour l'exécution des travaux pour l'ensemble du projet disponibles.

- ✓ Des critères d'évaluation pour le choix des prestataires.
- ✓ Un rapport final de l'ensemble du processus de passation des marchés.

4. Livrables

Le spécialiste en passation des marchés doit produire les documents suivants :

- un rapport listing des différents documents de passation des marchés du projet établi;
- le plan de passation des marchés;
- les DAOT disponibles par lot ;
- les rapports des appels d'offres (lancement, dépouillement, évaluation, attribution, exécution, gestion des contrats,...);
- les rapports mensuels d'activités (avancement);
- tout autre document afférent aux questions d'achats de biens et de services demandés pour la réalisation des travaux.

5. Lieu et durée de la mission

La mission du **SPM** s'effectuera au Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE), à Ouagadougou au Burkina Faso et sa durée sera de **six (06)** mois, renouvelable. Le renouvellement se fera sur la base des performances réalisées et après évaluation.

6. Profil et qualifications du Spécialiste en passation des marchés

Pour être éligible, le spécialiste des passations des marchés doit avoir le profil minimal suivant :

- **Niveau de qualification** : Bac + 5 années ;
- **Description du profil** : Maîtrise, Master ou Ingénierie en Marchés Publics, Administration publique, Gestion, Economie, finance, Commerce ou domaine connexe ;
- **Années d'expérience** : au moins 10 ans en expérience générale ;
- **Nature de l'expérience** : avoir une connaissance des techniques de passation des marchés en général et des procédures de passation des marchés. Justifier d'une expérience de Spécialiste en passation des marchés, dans les projets financés par les bailleurs de façon globale ou des marchés publics, dont au moins cinq (5) années d'expérience en qualité de Spécialiste en passation des marchés dans des projets de développement d'infrastructures. Avoir une bonne connaissance du Code des Marchés de la CEDEAO. La connaissance des procédures au niveau des Etats membres bénéficiaires, sera un atout ;
- Bonnes aptitudes de communication et de rédaction de rapports ;
- Bonne capacité de résolution des problèmes liés à la Passation de Marchés Publics ;
- Bonne maîtrise des outils informatiques usuels ;
- Bonnes aptitudes pour le travail en équipe et dans un environnement sous pression ;
- Preuve d'une bonne intégrité et de rigueur dans le traitement des dossiers.

7. Critères de sélection du spécialiste en passation des marchés

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection basée sur la qualification telle que définit dans le Code des Marchés publiques de la CEDEAO.

Le/la candidat(e) intéressé(e) doit : Avoir la nationalité de l'un des pays de la CEDEAO ; et justifier des qualifications minimales nécessaires pour les besoins du projet, notamment :

Critères	Nombre de Point
Niveau de qualification : Bac + 5 années ; Description du profil : Maitrise, Master ou Ingénierie en Marchés Publics, Administration publique, Gestion, Gestion des projets, Economie, finance, Commerce ou domaine connexe.	15
Expérience générale dans le domaine de la passation des marchés : 10 ans	15
Expérience spécifique d'au moins cinq (05) années en qualité de Spécialiste en passation des marchés dans des projets de développement des infrastructures : (10 points par année d'expérience avec un maximum de 50 points)	50
Avoir une bonne connaissance du Code des Marchés Publics de la CEDEAO.	5
La connaissance des procédures au niveau des Etats membres bénéficiaires, sera un atout (2 points par Etat membre avec un maximum de 10 points)	10
Maitrise d'au moins deux langues de la CEDEAO (Français, Anglais, Portugais)	5
Total des points	100

NB : le candidat ayant obtenu le meilleur score sera présélectionné. Un entretien sera effectué pour la sélection définitive. **Une note minimum de 70/100 est exigée.**

III. Conditions Générales pour le Poste

1. Eligibilité

La Commission de la CEDEAO, à travers le Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE), invite par le présent TDR les personnes physiques à manifester leur intérêt pour fournir les services requis en fournissant les informations sur ses aptitudes pour la réalisation des missions assignées selon les critères de qualifications décrites ci-dessus dans le TDR.

****L'attention de la personne ressource intéressée est attirée sur la politique de la CEDEAO en matière de conflits d'intérêts.***

2. Dossier de Candidature

Le dossier de candidature est constitué des éléments suivants :

- Une lettre de motivation en guise de manifestation d'intérêt signée, indiquant le délai de disponibilité du Spécialiste ;
- Un curriculum vitae actualisé et signé détaillant l'expérience professionnelle et les missions similaires réalisées ;
- Les références professionnelles des expériences mentionnées dans le CV doivent ressortir (nom et prénom, fonctions actuelles et antérieures, adresse électronique et numéro de téléphone) ;
- Une Copie certifiée conforme du diplôme de référence citée ;
- Les Copies des certificats de travail ou de service mentionnés dans le CV.

3. Dépôt et demande d'informations complémentaires

Les candidats intéressés sont invités à postuler en envoyant leurs dossiers de candidature par email à l'adresse : wrmc_cgre@ecowas.int, Ou par courrier postal à l'adresse 11 BP 1437 Ouaga 11 Burkina Faso, ou déposé sous plis fermés au CGRE à l'adresse suivante : "Maison de la CEDEAO" sis à Ouaga 2000 Tel : +226 50351135 avec la référence en objet : « **Spécialiste en Passation des Marchés - Projet Spécial : PEA** ».

Pour toute demande d'informations complémentaires merci de se référer aux adresses ci-dessus.

4. Date limite de Soumission

La date limite pour la réception des candidatures est le **31 Mai 2024 à 16h00 GMT**.